

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rapport annuel et bilan 2024

Déposé en mai 2025



Memphrémagog
M R C

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR	1
3. Bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel	2
3.1 Évolution de la population permanente	2
3.2 Enfouissement.....	3
3.3 Matières recyclables	3
3.4 Matières organiques	4
3.5 Résidus domestiques dangereux (RDD) et technologies de l'information et des communications (TIC) .	5
3.6 Textile.....	5
3.7 Autres matières valorisées.....	6
3.8 Matières gérées par les municipalités	7
3.9 Matières valorisées	8
3.10 Taux de diversion	9
Annexe 1	10
Annexe 2	18

1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 9 décembre 2020 à la suite de son approbation par le gouvernement. L'adoption et la mise en œuvre du PGMR s'inscrivent dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PGMR cherche à améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion réaliste, adapté aux problématiques et aux enjeux locaux et qui prend en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Le PGMR intègre un plan d'action s'échelonnant de 2020 à 2027. Il est bâti autour du concept de la priorisation des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination) et se divise en plusieurs séries de mesures :

- ◆ Demandes aux instances gouvernementales;
- ◆ Mesures générales portant sur plusieurs matières;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières recyclables;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières organiques;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières nécessitant un traitement particulier;
- ◆ Mesures spécifiques aux résidus de CRD;
- ◆ Mesures spécifiques aux déchets.

En respect du programme de suivi inscrit dans le plan, le présent document intègre un rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR ainsi qu'un bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel pour 2024.

2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a mis en place des exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour les municipalités visées par un PGMR.

Le versement des remboursements prévus par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission au ministère d'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'annexe 1 présente le rapport de la MRC de Memphrémagog.

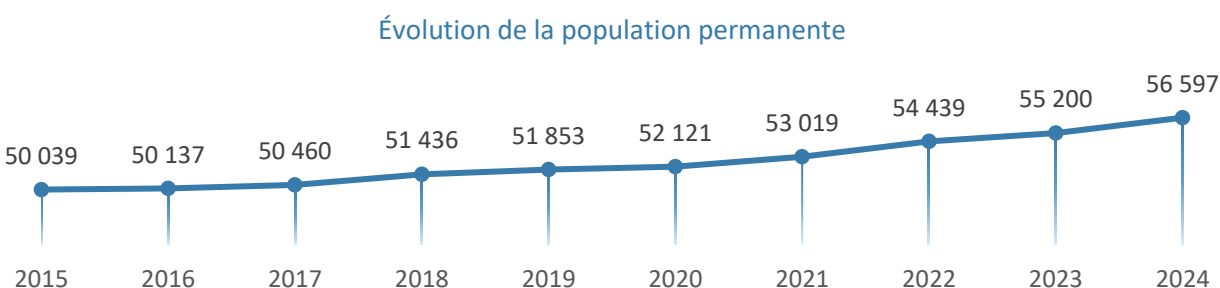
3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bilan regroupe l'ensemble des données quantitatives des matières résiduelles prises en charge principalement par les municipalités pour le secteur résidentiel. Dans certaines municipalités, les données intègrent également des matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) lorsque ce dernier utilise les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles. Il s'agit généralement d'ICI dont les matières sont assimilables à celles du secteur résidentiel. Les résultats présentés dans le bilan permettent d'évaluer les progrès réalisés au cours des 10 dernières années, soit entre 2015 et 2024. Les données détaillées pour chacune des municipalités sont présentées à l'annexe 2. Pour ce qui est de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, regroupant uniquement la communauté religieuse de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, aucune quantité par personne n'est indiquée étant donné ce caractère spécifique de la municipalité.

3.1 Évolution de la population permanente

La population permanente de la MRC n'a cessé de croître au cours des dernières années. Elle est passée de 50 039 personnes en 2015 à 56 597 personnes en 2024, soit une augmentation de plus de 13 %. Cet accroissement a un impact sur la production de matières résiduelles.

Les quantités par personne présentées dans le rapport le sont en fonction de la population permanente. Il est toutefois important de noter que le territoire de la MRC compte une grande proportion de résidences saisonnières. En 2024, la population saisonnière est estimée à 11 766 personnes¹. Sans être présentes tout au long de l'année sur le territoire, ces personnes génèrent aussi des matières résiduelles et les services de collectes municipales desservent les résidences secondaires. Les matières produites par la population saisonnière sont donc incluses dans les données présentées.

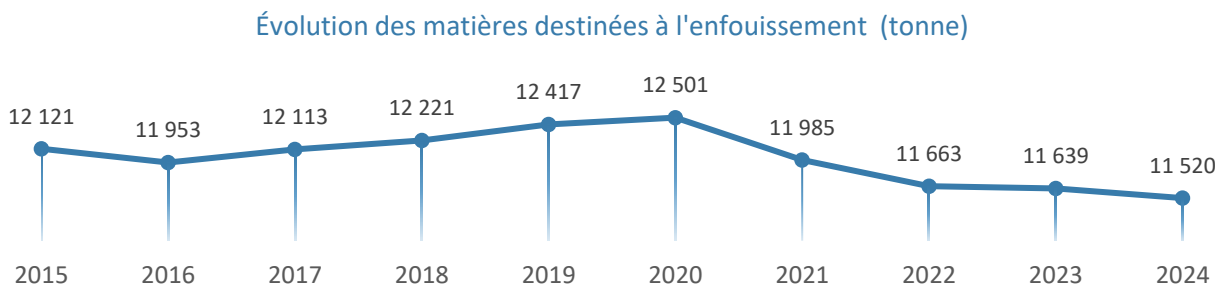


¹ La population saisonnière est estimée en multipliant le nombre de chalets et maisons de villégiature inscrit au sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2024 par la taille des ménages provenant du recensement 2021 de Statistique Canada.

3.2 Enfouissement

Deux sites d'enfouissement sont utilisés par les municipalités, un à Coaticook et l'autre à Cowansville. Dans les deux cas, ces sites sont la propriété de régies intermunicipales. Le tonnage total et la quantité par personne de 2024 sont inférieurs à ceux de l'année précédente. En 2024, 119 tonnes de moins ont été éliminées par rapport à l'année précédente pour atteindre une quantité de 204 kg/personne.

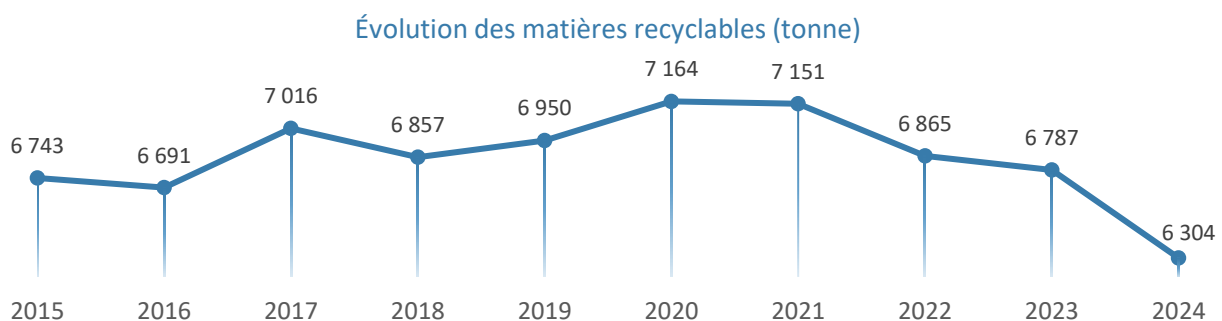
Dans les municipalités, le taux varie grandement, passant de 147 à 379 kg/personne. Entre 2023 et 2024, 8 municipalités ont toutefois vu leur quantité par personne augmenter.



3.3 Matières recyclables

Une baisse dans les quantités de matières recyclables recueillies est observable en 2024. Les quantités poursuivent une tendance observée depuis 2020. La quantité par personne est de 111 kg et représente près de 11 kg/personne de moins qu'en 2023. Dans les municipalités, le taux varie de 81 à 170 kg/personne.

Des conteneurs recyclant séparément le verre sont à la disposition des citoyens dans les municipalités d'Eastman, du Canton de Hatley, de Magog, du Canton d'Orford et du Canton de Stanstead. Ces conteneurs ont permis de recycler 338 tonnes de verre en 2024, soit une dizaine de tonnes de moins que l'année précédente.



3.4 Matières organiques

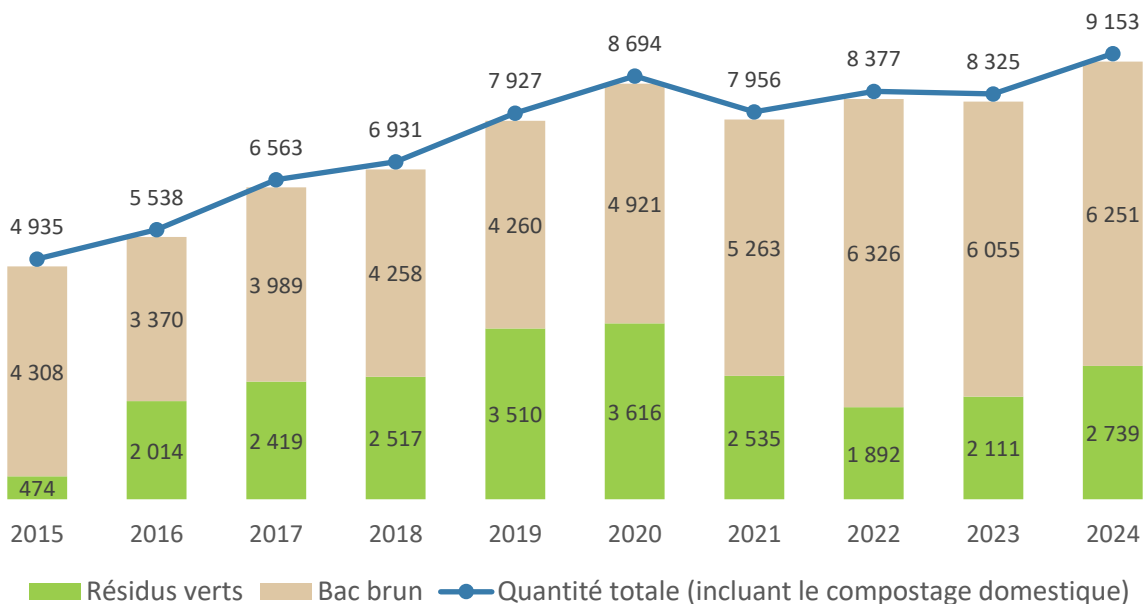
Toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières organiques, à l'exception de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac. La pratique du compostage domestique y est toutefois bien implantée et les résidus de transformation alimentaire sont récupérés pour l'alimentation animale à la ferme.

Différentes collectes de résidus verts, incluant les collectes de feuilles et de sapins de Noël, sont aussi offertes. Les quantités valorisées reliées aux collectes de résidus verts ne sont pas toutes connues, puisque dans certains cas, les matières sont valorisées sur place ou intégrées à la collecte du bac brun.

En 2024 et en incluant une estimation du compostage domestique, 9 153 tonnes de matières organiques ont été valorisées, ce qui représente une hausse par rapport à l'année précédente. C'est la quantité la plus importante recueillie jusqu'à maintenant en une année. À l'échelle de la MRC, la quantité par personne s'établit maintenant à 162 kg. La hausse de la quantité de matières organiques récupérées en 2024 est surtout attribuable à l'augmentation des résidus verts.

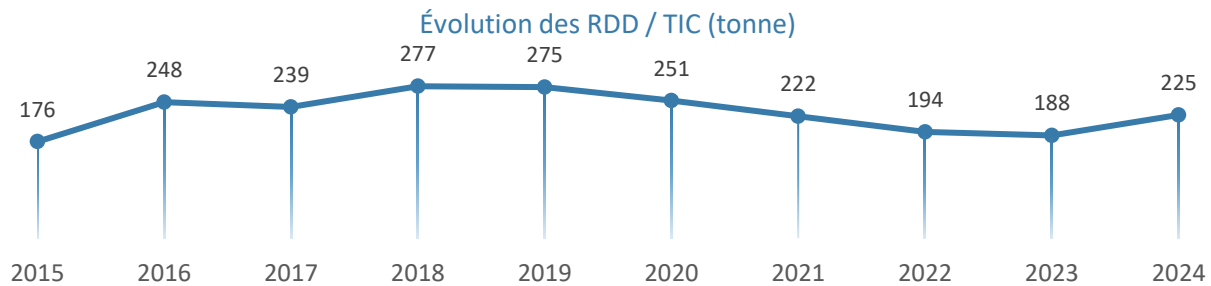
Comme par les années passées, la quantité par personne de matières organiques mises dans le bac brun varie grandement d'une municipalité à l'autre, allant de 29 à 131 kg/personne. Trois municipalités se trouvent au-dessus de la moyenne calculée pour la MRC (110 kg/personne).

Évolution des matières organiques (tonne)



3.5 Résidus domestiques dangereux (RDD) et technologies de l'information et des communications (TIC)

En 2024, 149 tonnes de RDD et 76 tonnes de TIC ont été recueillies par des services municipaux et gérées adéquatement, soit 4 kg/personne. Ces données ne comprennent pas les quantités pouvant être apportées par les citoyens dans les commerces servant de point de dépôt pour les différents programmes visant la responsabilité élargie des producteurs (peinture, huile, appareil électronique, etc.).



3.6 Textile

L'organisme Récupex inc. pèse les matières de chacun de ses points de dépôt. Compte tenu de la fiabilité et de la traçabilité de ses données, seule cette source d'information est utilisée pour brosser le portrait de l'évolution de la récupération du textile sur le territoire de la MRC. D'autres services de récupération des textiles pour lesquels la MRC n'a pas de données sont également présents sur le territoire, mais ne sont pas pris en considération dans le bilan.

En 2024, la quantité de textile recueilli a atteint 471 tonnes par les 13 points de dépôt de Récupex inc. répartis sur le territoire de la MRC.

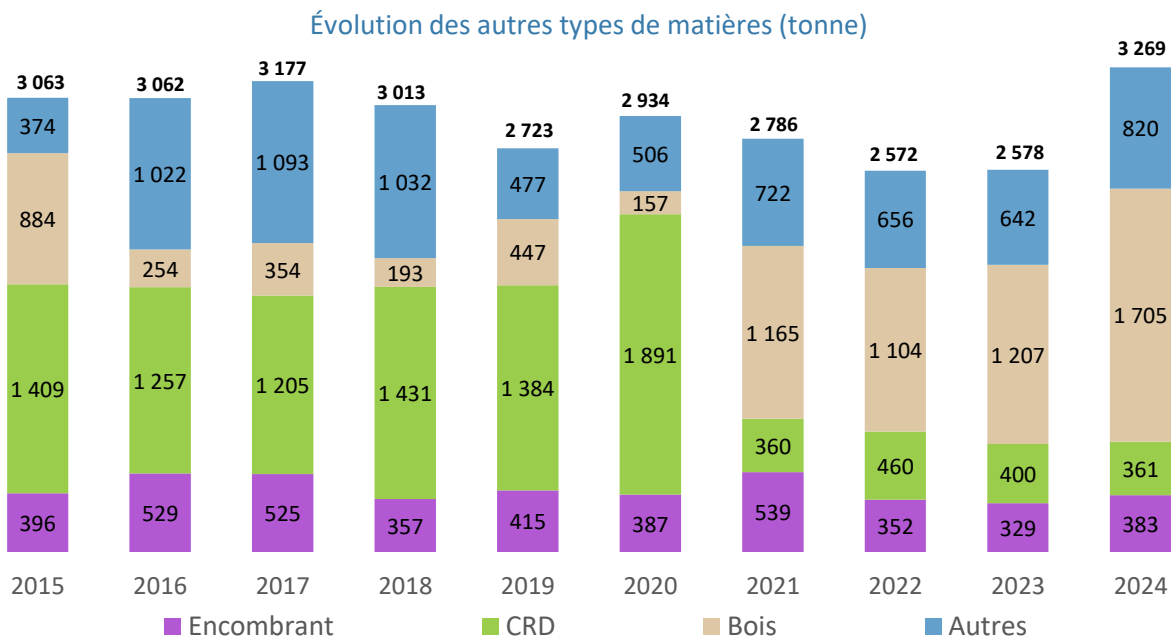


3.7 Autres matières valorisées

Pour ce qui est des autres matières, elles comprennent des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), du bois, des encombrants, des métaux, des pneus, des granulaires, du plastique agricole et d'autres types de matières valorisées qui transitent par les écocentres, les écocentres mobiles et la Ressourcerie des Frontières. Ces données prennent en considération uniquement les matières pour lesquelles une quantité était disponible ou pouvait être estimée. Ainsi, elles n'intègrent pas les quantités apportées par les 1 915 visites faites en 2024 par les citoyens du Canton de Hatley à l'écocentre de la Ville de Sherbrooke et les 1 492 visites faites par les citoyens de la municipalité de Stukely-Sud à l'écocentre de Waterloo.

Lorsque les données disponibles concernent spécifiquement le bois, elles sont compilées dans cette catégorie. Il est toutefois possible de retrouver du bois dans les autres catégories ou encore au niveau des résidus verts.

Les quantités de matières valorisées par l'entremise de ces services ont connu une croissance significative en 2024, tant en volume qu'en diversité. Cette hausse est particulièrement marquée dans les catégories du bois et des matières dites « autres ». Au total, 3 269 tonnes ont été valorisées, ce qui représente environ 58 kg par personne, soit une augmentation de plus de 11 kg/personne par rapport à 2023.

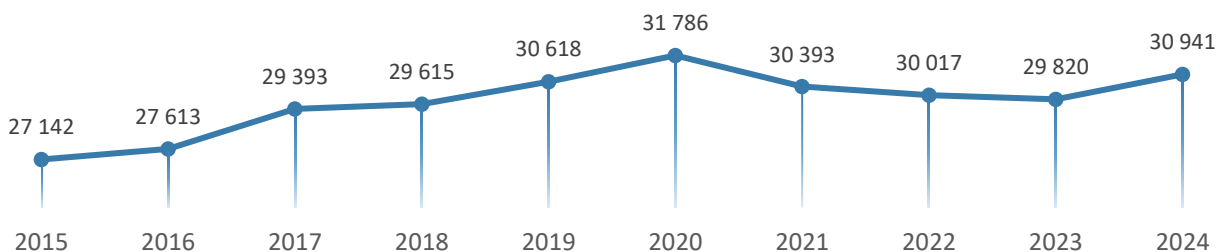


3.8 Matières gérées par les municipalités

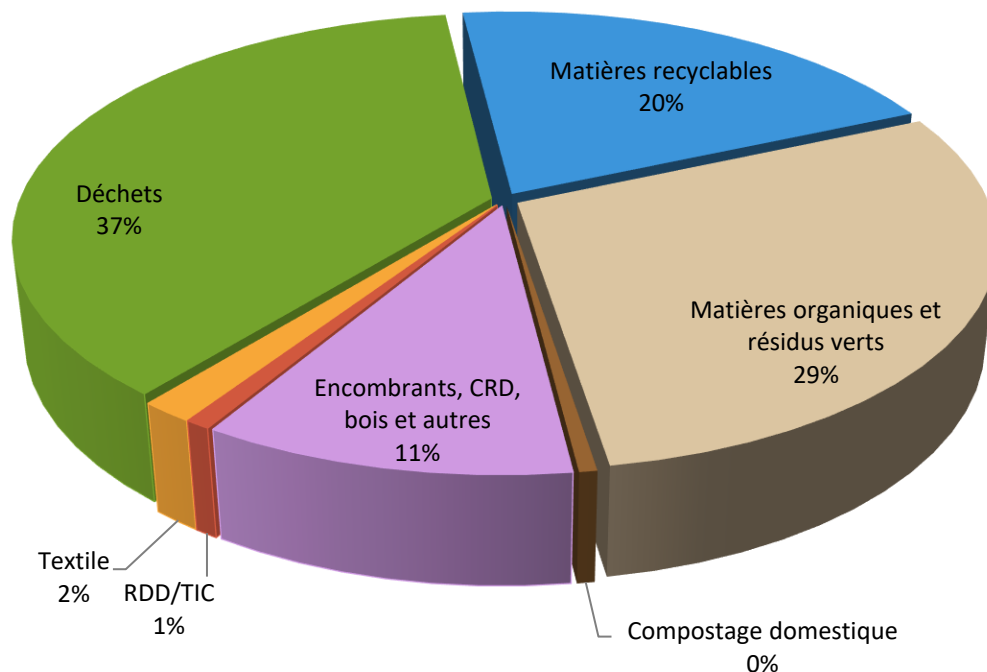
Les quantités de matières gérées par les municipalités ont augmenté en 2024 avec 30 941 tonnes, soit l'équivalent de 547 kg/personne. Les trois collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) recueillent 72 % de ces matières. Le reste des matières est pris en charge par le biais des écocentres, des écocentres mobiles, des points de dépôt (ex. : verre, RDD, textile, etc.) ou des services de ressourcerie.

En 2024, une augmentation de la quantité de matières gérées par les municipalités est observable. Cette hausse est principalement constituée de matières qui ont été valorisées (matières recyclables, matières organiques, etc.). La façon dont la population se départit de ces matières varie toutefois d'une année à l'autre. On peut le constater en regardant le pourcentage de la quantité de matières transitant par les trois collectes qui varie de 71 % à 81 % au cours des cinq dernières années.

Évolution des matières gérées par les municipalités (tonne)

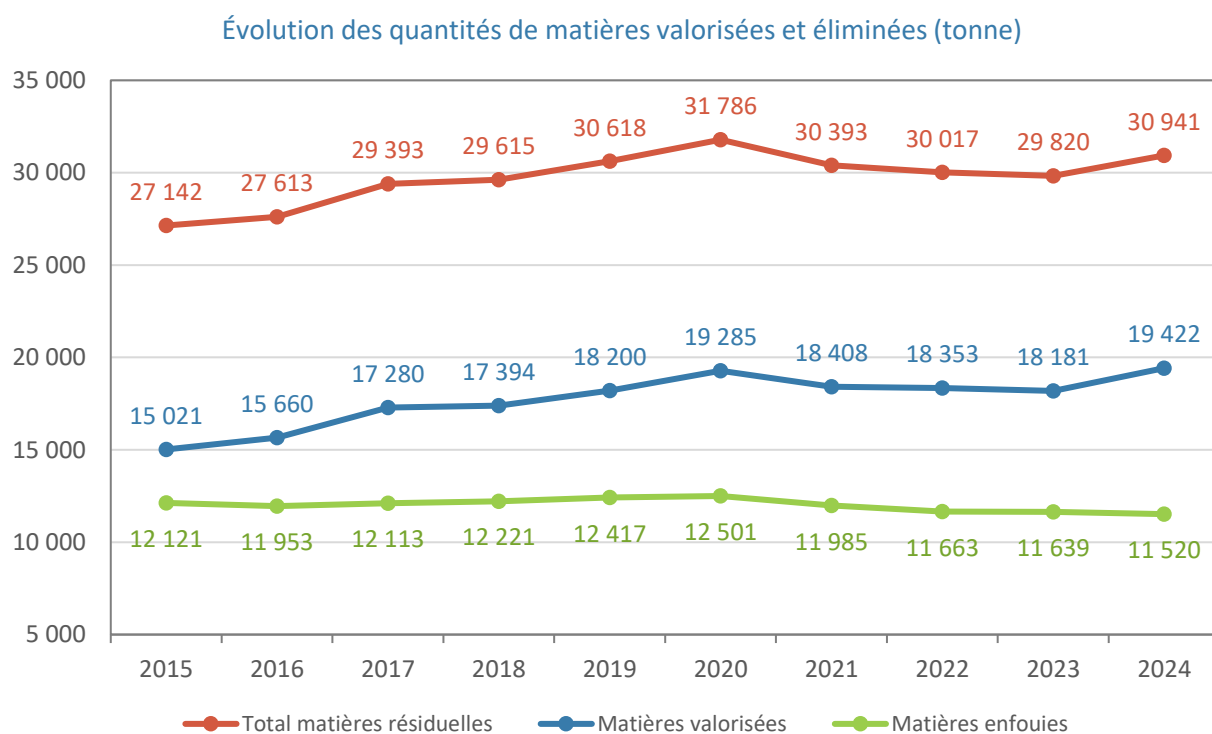
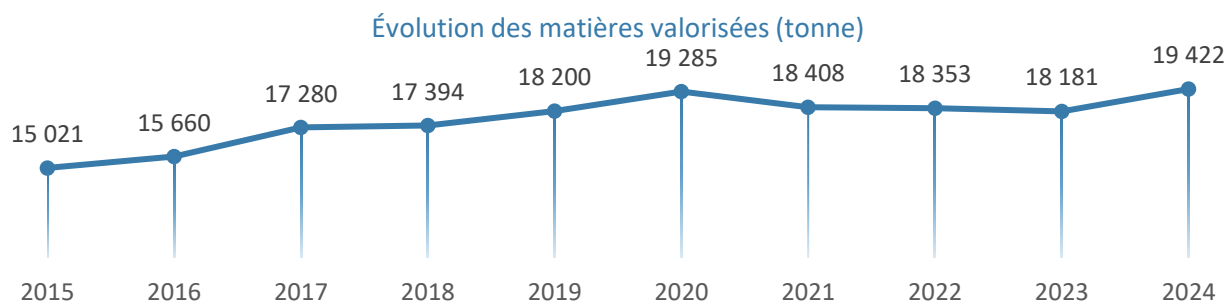


Répartition des matières gérées par les municipalités



3.9 Matières valorisées

Les matières valorisées représentent 19 422 tonnes en 2024, soit 343 kg/personne, ce qui est supérieur à l'année précédente. La composition des matières valorisées change au fil du temps. En 2015, le tonnage de matières valorisées était constitué à 35 % par des matières recyclables, 25 % par des matières organiques et 16 % par des résidus encombrants, du bois ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). En 2024, ces proportions sont respectivement de 32 %, 46 % et 17 %. Depuis quelques années, les matières valorisées dans la MRC sont principalement constituées de matières organiques.



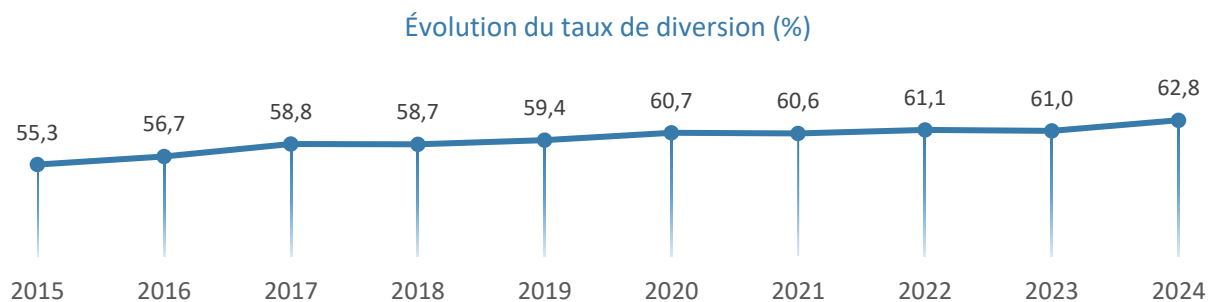
3.10 Taux de diversion

Le taux de diversion représente le rapport entre le total des matières valorisées et le total des matières gérées. Bien qu'il soit beaucoup plus stable depuis l'implantation des dernières collectes de matières organiques, ce taux a malgré tout tendance à progresser, pour atteindre 63 % en 2024. Ce bond s'explique autant par la hausse des matières valorisées que la baisse des matières éliminées. Au cours de la dernière année, le taux de diversion a :

- ◆ Progressé dans 5 municipalités;
- ◆ Resté stable dans 3 municipalités (variation de moins de 1 %);
- ◆ Reculé dans 8 municipalités.

La caractérisation des déchets réalisée en 2018 dans la MRC démontrait qu'il était encore possible de détourner une quantité importante de matières de l'enfouissement, particulièrement les matières organiques. Il est donc intéressant de noter la hausse constante des matières organiques qui sont détournées de l'enfouissement.

Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation demeurent nécessaires pour amener les citoyens à trier adéquatement les matières résiduelles qu'ils génèrent. Ce constat est d'autant plus vrai considérant les nombreux changements en cours actuellement dans la gestion des matières résiduelles (modernisation de la collecte sélective, élargissement de la consigne, mise en place de nouvelles matières régies par le principe de responsabilité élargie des producteurs). Il sera d'autant plus important de combiner les efforts de sensibilisation à ceux qui se feront à une échelle provinciale pour bien informer et diriger les citoyens.



ANNEXE 1

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR



Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR

(Entrée en vigueur du PGMR 2020-2027 le 9 décembre 2020)

Mai 2025

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027							Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27
Mesures concernant des demandes aux instances gouvernementales																				
1. Demander au gouvernement de donner l'exemple en mettant en place, dans ses bâtiments (ex. : centre hospitalier, école), des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques et les matières recyclables.	MRC	Municipalité				✓	✓							R						Aucune action particulière en 2024.
2. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement de la gamme de produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).	MRC					✓	✓							R	R	R				Aucune action particulière en 2024.
3. Demander au gouvernement d'adopter des mesures favorisant une gestion optimale des matières résiduelles (ex. : révision et élargissement du système de consignation des contenants, bannissement des sacs de plastique à usage unique et non compostables, réduction de la fréquence des circulaires hebdomadaires, etc.).	MRC					✓	✓	✓						R		R	R			La MRC a participé à différentes rencontres en lien avec la modernisation de la collecte sélective afin de faire valoir le point de vue de l'organisation. La MRC a également participé à différentes rencontres en lien avec d'autres REP (peinture, huile, plastique agricole).

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027							Commentaire								
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27							
4. Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d’élimination provenant des secteurs ICI et CRD et de l’incidence de ces dernières sur les performances territoriales.	MRC	Municipalité				✓	✓																				Aucune action particulière en 2024.
5. Inciter le gouvernement à mettre en place des objectifs précis de valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et les accompagner d’incitatifs pour favoriser leur atteinte.	MRC					✓																					Aucune action particulière en 2024.
6. Poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour qu’il lève les restrictions imposées à l’utilisation de sacs certifiés compostables afin de favoriser la participation des citoyens et des ICI aux collectes des matières organiques.	MRC	Municipalité Régies				✓																					Aucune action particulière en 2024.
Mesures générales concernant plusieurs matières																											
7. Poursuivre les activités de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E pour les différentes clientèles.	MRC Municipalité	Organisme Régies Écoles	✓	✓	✓	✓																					Tout au long de l’année, la MRC a publié des articles, des capsules, des vidéos et des textes d’ISÉ sur la gestion des matières résiduelles. Les thématiques suivantes ont fait l’objet d’une attention particulière en 2024 : ◆ Textile; ◆ Matières organiques; ◆ Gaspillage alimentaire; ◆ Résidus de construction, rénovation et démolition ◆ Herbicyclage et feuillicyclage; ◆ Réduction à la source et le zéro déchet; ◆ Tri des matières résiduelles.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027								Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27
8.	Maintenir et bonifier les programmes de réduction à la source offerts aux citoyens.	Municipalité MRC	Maison de la famille	✓			✓	✓					R	R	R	R	R			En 2024, 12 municipalités avaient un programme de financement pour l’achat de couches lavables, dont trois avaient un programme élargi aux produits d’hygiène réutilisables. De plus, la MRC a poursuivi son programme offrant un remboursement de 50 % sur le prix d’un composteur domestique, jusqu’à un maximum de 30 \$. Une municipalité offre également une aide financière pour les composteurs ou les digesteurs.
9.	Soutenir les citoyens dans leurs efforts visant à disposer adéquatement de leurs matières résiduelles afin d’assurer un traitement optimal.	MRC	Municipalité	✓				✓	✓				R	R	R	R	R			De l’information sur le tri des matières est mise à la disposition des citoyens sur le site de l’ABC des bacs de la MRC (lien). Le site intègre l’ensemble de l’information concernant la gestion des matières résiduelles ainsi qu’une page présentant les services disponibles pour chacune des municipalités.
10.	Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres.	Municipalité	MRC	✓	✓	✓	✓		✓	✓			R	R	R	R	R			En 2024, quatre écocentres sont présents sur le territoire, soit à Magog, au Canton d’Orford, au Canton de Potton et à Ayer’s Cliff. De plus, différentes ententes sont prévues pour favoriser l’accès aux écocentres : ◆ La Ville de Magog a une entente avec 7 municipalités; ◆ Le Village d’Ayer’s Cliff a une entente avec la municipalité de Hatley; ◆ Le Canton de Hatley a une entente avec la Ville de Sherbrooke ◆ Le Village de Stukely-Sud a une entente pour l’accès à l’écocentre de la MRC de la Haute-Yamaska situé à Waterloo.
11.	Poursuivre l’application ou l’adoption de politiques municipales de réduction à la source ou d'achats écoresponsables.	MRC Municipalité					✓	✓	✓	✓			N	N	R	N	N			Aucune action particulière en 2024.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027								Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27
12. Faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en lien avec la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité ICI		✓		✓						R	N	N	N	N			Aucune action particulière en 2024.	
13. Favoriser l’implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. : service d’accompagnement, publiciser le programme ICI on recycle +, etc.).	MRC	Intervenant et organisme en dév. écon. Municipalité		✓		✓						R	R	R	R	R			La MRC finance, en partie, un service pour les ICI visant à les accompagner dans une démarche de développement durable, ce qui inclut la gestion des matières résiduelles. L’accompagnement est offert par l’organisme ADDERE Service-conseil. La MRC a aussi déployé une initiative « Engagée à composter » visant à faire mettre en place une collecte des matières organiques dans des entreprises du territoire. Cette initiative est issue du <i>Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions</i> de RECYC-QUÉBEC	
14. Promouvoir les démarches d’économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	MRC	Synergie Estrie		✓	✓		✓	✓	✓			R	R	R	R	R			La MRC poursuit ses démarches pour favoriser l’économie circulaire sur son territoire par le biais d’une ressource spécialisée en affaires écoresponsables et économie circulaire. Cette personne accompagne les entreprises dans leurs démarches.	
Mesures générales concernant plusieurs matières (suite)																				
15. Vérifier les possibilités pour optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l’émission de gaz à effet de serre.	Municipalité	MRC Transporteur				✓	✓					Au besoin							Aucune mesure particulière en 2024.	
Mesure spécifique aux matières recyclables																				
16. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières recyclables.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R			La collecte des matières recyclables est présente dans toutes les municipalités. De plus, 5 municipalités rendent disponible un conteneur pour le verre. Ces conteneurs ont permis de récupérer séparément 338 tonnes de verre en 2024.	

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure					Échéancier 2020-2027								Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26	27	
Mesures spécifiques aux matières organiques																				
17. Poursuivre les mesures de sensibilisation touchant l’herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.	MRC	Municipalité	✓				✓					R	R	R	R	R				Ces thématiques sont abordées dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et ont fait l’objet de publications particulièrement durant la saison estivale et l’automne.
18. Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire.	MRC	Municipalité	✓	✓		✓	✓					R	R	R	R	R				Cette thématique a été abordée dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et a fait l’objet de publications spécifiques.
19. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières organiques.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓				✓		R	R	R	R	R				Une collecte de matières organiques est disponible dans 16 des 17 municipalités de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, constituée uniquement de l’abbaye, n’a pas une telle collecte. La pratique du compostage domestique y est toutefois bien implantée et les résidus de transformation alimentaire sont récupérés pour l’alimentation animale à la ferme de l’abbaye. Des collectes de résidus verts (feuilles mortes, sapins de Noël, résidus verts) sont offertes dans 9 municipalités. Il est également possible d’amener des résidus verts aux écocentres.
20. Poursuivre l’application des programmes de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de fosses septiques.	Municipalité					✓			✓			R	R	R	R	R				Les programmes de vidange des installations septiques se sont poursuivis.
21. Poursuivre la valorisation des boues municipales.	Municipalité					✓			✓			R	R	R	R	R				La valorisation des boues municipales s’est poursuivie lorsque possible.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027								Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27
Mesures spécifiques aux matières demandant un traitement particulier																				
22. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l’existence des différents services de récupération des RDD offerts sur le territoire.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R			Aucune collecte particulière de RDD n’a eu lieu sur le territoire. Les citoyens peuvent disposer de leur RDD dans les écocentres, lors d’écocentres mobiles ou aux points de dépôt municipaux. Une formation pour la gestion des RDD a eu lieu en collaboration avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) pour les employés des municipalités ayant un écocentre ou un point de dépôt.	
23. Promouvoir la récupération des textiles.	MRC	Municipalité	✓						✓			N	N	N	N	R			Cette thématique a été abordée dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et a fait l’objet de publications spécifiques.	
24. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l’existence des différents services de valorisation des encombrants.	Municipalité	Ressourcerie MRC	✓						✓			R	R	R	R	R			En 2024, la Ressourcerie des Frontières fournissait un service de gestion des encombrants à 11 des 17 municipalités du territoire. 5 municipalités offrent également une ou des collectes de résidus encombrants au cours de l’année.	
25. Maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts sur le territoire et évaluer les possibilités de les bonifier.	Municipalité	MRC		✓		✓			✓			R	R	R	R	R			En 2024, 3 municipalités offraient un service de collecte pour la récupération des plastiques agricoles. Un point de dépôt est également disponible à l’écocentre de la Ville de Magog pour les agriculteurs de Magog et des municipalités ayant une entente pour accéder à l’écocentre (7 municipalités). Aucun point de dépôt n’est actuellement aménagé sur le territoire de la MRC par Agri-RÉCUP, ce qui limite les possibilités de récupération de cette matière dans certaines municipalités.	

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027								Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	26		27
Mesures spécifiques aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)																				
26. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des résidus de CRD.	MRC	Municipalité Transporteur APCHQ-Estrie	✓		✓			✓				R	R	R	R					Le dépliant d’information réalisé par la MRC en 2022 sur les résidus de CRD a été actualisé et touche également la déconstruction. Il peut être consulté sur le site de l’ABC des bacs (lien).
27. Évaluer la possibilité d’intégrer aux permis de construction une obligation de valoriser des résidus de CRD.	MRC	Municipalité				✓		✓												
28. Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux.	MRC	Municipalité				✓		✓					N		N					Aucune mesure particulière en 2024.
Mesures spécifiques aux déchets																				
29. Maintenir les services de collecte des déchets.	Municipalité		✓	✓		✓			✓			R	R	R	R	R				Les services ont été maintenus.
30. Adapter, le cas échéant, la réglementation existante en vue d’interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets.	Municipalité	MRC				✓			✓				N	N						Non applicable pour le moment.
31. Caractériser les matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel.	MRC	Municipalité Régies	✓						✓						N					Cette action a été reportée à une année ultérieure en prévision de la prochaine révision du PGMR.
32. Adopter un règlement interdisant l’élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l’extérieur de la MRC.	MRC					✓			✓			R								

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

ANNEXE 2

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 par municipalité
(secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2024 *	Pop. vill. 2024 **	Élimination											Matières recyclables										
			Quantité (tonne)	Per capita (kg)										Quantité (tonne)	Per capita (kg)									
				2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015		2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Austin	1 880	1 346	359,9	191,4	236,1	184,4	261,5	249,5	240,8	214,9	166,5	218,6	199,2	280,4	149,1	186,0	186,8	210,7	205,8	222,0	240,5	246,9	241,1	224,9
Ayer's Cliff	1 230	227	226,7	184,3	196,0	214,2	217,8	229,7	195,5	197,5	251,4	242,5	227,5	122,4	99,5	177,4	185,8	189,1	175,6	185,0	178,2	207,2	177,2	196,6
Bolton-Est	1 208	825	264,1	218,7	164,0	197,1	208,4	185,7	198,8	171,9	152,5	209,0	219,4	156,2	129,3	117,9	111,8	135,4	148,0	145,5	141,6	125,2	133,3	139,3
Eastman	2 499	1 016	553,4	221,4	202,8	214,3	221,7	238,3	232,1	205,7	208,6	229,9	218,8	410,7	164,3	176,9	176,7	197,0	199,7	174,6	133,4	164,3	158,2	154,9
Hatley (M)	804	300	125,8	156,4	154,1	203,5	224,8	225,2	218,6	192,4	194,3	191,4	189,6	89,1	110,8	146,3	126,5	138,8	132,6	125,9	276,7	228,1	215,4	229,0
Hatley (Canton)	2 298	141	337,0	146,6	139,0	146,9	144,5	171,0	166,4	172,5	170,4	165,2	175,8	221,6	96,4	115,7	120,2	140,7	146,9	130,4	121,6	115,0	107,1	124,4
Magog	28 790	2 022	5 713,2	198,4	206,8	208,8	219,4	231,9	246,2	252,6	250,3	232,7	233,9	2 919,5	101,4	110,9	113,1	119,5	118,5	116,5	113,2	117,9	113,2	110,7
North Hatley	691	187	179,1	259,2	226,0	306,5	320,9	392,3	335,9	264,0	287,8	282,8	339,0	87,8	127,0	162,0	167,2	187,6	196,5	198,9	184,0	174,0	169,0	153,0
Ogden	801	428	155,5	194,1	192,2	237,2	198,7	221,2	244,5	259,5	263,7	245,5	256,8	85,6	106,8	121,0	123,1	117,2	136,8	109,4	118,3	129,1	122,7	125,3
Orford	5 291	1 550	940,3	177,7	195,2	199,3	223,8	261,4	246,9	255,8	297,3	356,4	410,7	713,1	134,8	142,9	152,7	153,9	177,4	175,2	179,7	189,1	194,0	204,4
Potton	2 131	1 680	807,3	378,9	427,5	381,1	398,3	385,4	298,5	241,5	262,0	232,7	215,4	280,6	131,7	168,4	144,0	189,0	191,1	195,4	220,8	224,6	180,5	196,7
Saint-Benoît-du-Lac	42	0	*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité										
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 808	655	450,5	160,4	147,7	167,2	181,8	189,5	175,3	163,5	156,8	158,4	150,2	281,2	100,1	99,3	104,9	110,1	116,0	108,2	109,5	118,4	122,6	124,1
Saint-Étienne-de-Bolton	864	336	150,7	174,5	150,1	153,7	148,5	154,1	127,3	148,9	158,9	179,7	222,4	81,1	93,9	77,7	103,4	99,4	103,9	81,2	82,2	92,5	86,5	106,5
Stanstead (V)	2 909	13	702,6	241,5	267,9	256,8	256,6	267,5	257,9	242,8	225,9	254,2	237,7	283,5	97,4	96,8	108,1	99,5	102,3	100,8	108,1	117,2	104,6	109,5
Stanstead (Canton)	1 137	903	280,6	246,8	285,7	276,7	276,0	309,0	295,2	279,4	314,3	299,8	305,7	193,6	170,3	182,3	200,1	220,9	206,7	220,9	174,1	191,3	195,6	203,1
Stukely-Sud	1 214	137	273,3	225,1	226,1	253,9	244,9	256,4	245,1	289,9	293,4	269,2	292,5	98,0	80,7	58,4	73,0	90,9	105,8	96,3	82,8	102,1	109,8	107,7
Total MRC 2024	56 597	11 766	11 520,0	203,5	210,9	214,2	226,1	239,8	239,5	237,6	240,1	238,4	242,2	6 304,2	111,4	123,0	126,1	134,9	137,5	134,0	133,3	139,0	133,5	134,8
Total MRC 2023	55 200	11 983	11 639,0	210,9										6 786,9	123,0									
Total MRC 2022	54 439	12 226	11 663,5	214,2										6 864,5	126,1									
Total MRC 2021	53 019	12 524	11 985,3	226,1										7 151,1	134,9									
Total MRC 2020	52 121	12 854	12 500,8	239,8										7 164,3	137,5									
Total MRC 2019	51 853	12 968	12 417,5	239,5										6 949,8	134,0									
Total MRC 2018	51 436	13 196	12 220,9	237,6										6 857,2	133,3									
Total MRC 2017	50 460	17 526	12 113,5	240,1										7 016,0	139,0									
Total MRC 2016	50 137	17 699	11 953,1	238,4										6 690,9	133,5									
Total MRC 2015	50 039	17 679	12 121,0	242,2										6 743,2	134,8									

Source : * Décret des populations 2024
** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 (nombre de résidence de villégiature x 2,1). 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2021

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2024 *	Pop. vill. 2024 **	Matières compostables																								
			Coll. 3 voies (tonne)	Résidus verts (tonne)	Composteurs domestiques				TOTAL Matières compos. (tonne)	Per capita (kg)																	
					Nb bacs 2024	Nb bacs avant 2024	Nb bacs cumul (depuis 2005)	Qté cumul (tonne)		2024	2024 (bac brun seul.)	2023	2023 (bac brun seul.)	2022	2022 (bac brun seul.)	2021	2021 (bac brun seul.)	2020	2020 (bac brun seul.)	2019	2019 (bac brun seul.)	2018	2018 (bac brun seul.)	2017	2017 (bac brun seul.)	2016	2015
Austin	1 880	1 346	160,2	74,6	16,0	142	158	15,8	250,6	133,3	85,2	181,5	138,8	105,4	69,2	162,6	111,5	155,7	100,6	171,5	91,8	137,2	107,2	115,5	86,4	85,1	89,8
Ayer's Cliff	1 230	227	128,5			10	10	1,0	129,5	105,3	104,5	86,1	85,2	103,6	102,8	105,4	104,5	120,3	111,5	138,1	107,3	96,9	94,1	97,4	95,7	94,4	103,2
Bolton-Est	1 208	825	47,1	23,9	16,0	47	63	6,3	77,3	64,0	39,0	52,4	48,3	73,5	69,5	78,1	73,7	51,7	47,3	52,5	48,0	56,9	52,6	57,6	53,0	5,6	4,4
Eastman	2 499	1 016	259,9	73,4		59	59	5,9	339,2	135,7	104,0	128,6	104,4	129,6	109,0	148,2	121,2	139,6	113,9	147,9	111,2	123,9	115,2	103,9	97,9	102,7	94,2
Hatley (M)	804	300	85,7			1	1	0,1	85,8	106,7	106,6	128,8	128,6	142,9	142,8	140,0	139,8	168,7	155,7	163,2	140,1	122,3	118,1	127,8	121,3	108,2	110,6
Hatley (Canton)	2 298	141	177,0			31	31	3,1	180,1	78,4	77,0	84,9	83,5	90,2	88,8	92,4	91,1	94,1	87,4	77,8	73,9	69,2	65,6	67,7	65,4	64,1	68,2
Magog	28 790	2 022	3 768,7	2 241,0	1,0	655	656	65,6	6 075,3	211,0	130,9	185,4	124,3	186,2	127,9	181,6	101,2	193,2	86,9	176,3	73,2	153,7	66,2	160,8	75,5	137,5	114,7
North Hatley	691	187	61,3			28	28	2,8	64,1	92,7	88,7	118,8	114,8	142,5	138,3	96,9	92,8	166,1	132,1	142,7	126,2	113,4	100,8	118,5	111,1	99,9	103,5
Ogden	801	428	23,4	2,8		13	13	1,3	27,5	34,3	29,2	23,0	18,4	26,5	21,7	38,4	31,8	42,8	33,0	30,2	19,8	25,8	19,7	21,9	19,3	21,7	18,9
Orford	5 291	1 550	639,5	189,1		99	99	9,9	838,4	158,5	120,9	154,5	107,9	194,3	163,5	148,1	113,0	211,9	120,3	184,0	111,4	147,9	123,1	126,9	95,9	98,0	97,6
Potton	2 131	1 680	143,0			165	165	16,5	159,5	74,9	67,1	95,5	87,1	90,5	82,1	90,2	81,4	124,5	115,4	104,2	95,4	104,6	95,7	104,1	94,9	90,8	95,8
Saint-Benoît-du-Lac	42	0							*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité																		
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 808	655	249,0	70,8		39	39	3,9	323,7	115,3	88,7	114,6	94,1	118,4	100,8	127,1	105,7	139,9	107,6	124,5	91,0	98,4	87,8	104,8	94,3	89,9	88,4
Saint-Étienne-de-Bolton	864	336	32,6	34,5	2,0	233	235	23,5	90,7	104,9	37,8	104,0	43,7	92,6	36,3	103,4	40,0	128,1	50,0	142,6	46,8	70,7	13,4	55,1	0,0	36,6	36,3
Stanstead (V)	2 909	13	283,8			30	30	3,0	286,8	98,6	97,5	102,1	101,0	101,5	100,4	94,0	92,9	119,7	109,9	91,4	86,5	186,3	184,2	100,1	98,1	93,9	92,2
Stanstead (Canton)	1 137	903	133,2	28,9		22	22	2,2	164,3	144,5	117,1	151,9	128,5	147,7	127,3	164,0	138,8	177,1	140,2	206,1	151,6	142,1	126,5	105,7	94,2	83,0	83,0
Stukely-Sud	1 214	137	57,7	0,0		20	20	2,0	59,7	49,2	47,5	48,8	47,2	42,6	40,9	37,6	35,9	44,7	35,1	43,7	30,2	7,3	3,8	1,7	0,0	1,7	1,8
Total MRC 2024	56 597	11 766	6 250,5	2 739,1	35	1 594	1 629	162,9	9 152,6	161,7	110,4	150,8	109,7	153,9	116,2	150,1	99,3	166,8	94,4	152,9	82,2	134,7	82,8	130,1	79,1	110,5	98,6
Total MRC 2023	55 200	11 983	6 055,3	2 110,8	9,0	1 585,0	1 594,0	159,4	8 325,4	150,8	109,7																
Total MRC 2022	54 439	12 226	6 326,5	1 892,2	4	1 581	1 585	158,5	8 377,2	153,9	116,2																
Total MRC 2021	53 019	12 524	5 263,0	2 535,2	4	1 577	1 581	158,1	7 956,3	150,1	99,3																
Total MRC 2020	52 121	12 854	4 920,6	3 615,6	4	1 573	1 577	157,7	8 693,9	166,8	94,4																
Total MRC 2019	51 853	12 968	4 260,4	3 509,5	9	1 564	1 573	157,3	7 927,3	152,9	82,2																
Total MRC 2018	51 436	13 196	4 257,8	2 516,6	9	1 556	1 565	156,5	6 930,9	134,7	82,8																
Total MRC 2017	50 460	17 526	3 989,4	2 418,5	11	1 545	1 556	155,6	6 563,5	130,1	79,1																
Total MRC 2016	50 137	17 699	3 370,0	2 013,7	13	1 532	1 545	154,5	5 538,2	110,5																	
Total MRC 2015	50 039	17 679	4 308,0	474,1	12	1 520	1 532	153,2	4 935,3	98,6																	

Source : * Décret des populations 2024
** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 (nombre de résidence de villégiature x 2,1). 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2021

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2024 *	Pop. vill. 2024 **	RDD / TIC													Textile	
			RDD (tonne)	TIC (tonne)	TOTAL RDD / TIC (tonne)	Per capita (kg)										Total (tonne)	Per capita 2024 (kg)
						2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015		
Austin	1 880	1 346	3,3	1,9	5,3	2,8	2,8	2,4	3,5	4,0	5,8	3,9	3,8	6,0	2,3		0,0
Ayer's Cliff	1 230	227	2,2		2,2	1,8	0,3	3,1	1,5	2,3	2,2	1,6	2,5	3,0	2,5	0,6	0,5
Bolton-Est	1 208	825	1,3	0,6	1,9	1,6	0,0	0,0	2,9	3,0	3,1	3,6	3,2	3,5	3,4		0,0
Eastman	2 499	1 016	4,8	1,9	6,7	2,7	3,2	3,2	3,4	2,9	4,9	3,6	3,8	3,2	4,0	22,9	9,2
Hatley (M)	804	300	0,9		0,9	1,1	0,0	1,0	1,9	2,2	1,5	2,5	2,6	2,9	2,5		0,0
Hatley (Canton)	2 298	141			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,4		0,0
Magog	28 790	2 022	101,0	58,2	159,2	5,5	4,8	4,8	5,7	6,5	7,2	7,7	6,3	6,7	3,9	389,6	13,5
North Hatley	691	187			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,3	2,1	0,2	0,8	4,5	6,6
Ogden	801	428	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	0,7	0,0	2,1	0,5	1,5	0,1		0,0
Orford	5 291	1 550	17,6	5,1	22,8	4,3	3,1	3,6	3,9	4,9	4,0	4,2	5,0	4,5	4,8	29,1	5,5
Potton	2 131	1 680	9,9	4,7	14,6	6,9	7,8	7,1	7,4	9,6	7,1	6,9	7,1	6,4	9,3		0,0
Saint-Benoît-du-Lac	42	0			*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité												0,0
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 808	655	3,2	1,8	5,0	1,8	1,6	1,4	1,7	1,6	4,7	1,3	3,6	0,8	3,2		0,0
Saint-Étienne-de-Bolton	864	336	1,8	0,9	2,7	3,2	2,7	3,2	4,1	5,6	5,9	3,1	2,8	3,7	4,0		0,0
Stanstead (V)	2 909	13	1,4		1,4	0,5	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	2,5	0,1	1,2	0,0	23,7	8,2
Stanstead (Canton)	1 137	903	1,3	0,8	2,1	1,8	1,8	1,6	1,9	2,0	2,4	2,0	1,8	3,8	2,9		0,0
Stukely-Sud	1 214	137	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	3,5	3,4	2,7	1,6	2,3	3,5	2,3		0,0
Total MRC 2024	56 597	11 766	148,9	76,1	225,0	4,0	3,4	3,6	4,2	4,8	5,3	5,4	4,7	4,9	3,5	470,6	8,3
Total MRC 2023	55 200	11 983	113,7	74,1	187,7	3,4										303,2	5,5
Total MRC 2022	54 439	12 226	117,1	76,8	193,9	3,6										345,3	6,3
Total MRC 2021	53 019	12 524	135,4	86,9	222,2	4,2										291,6	5,5
Total MRC 2020	52 121	12 854	153,9	96,9	250,8	4,8										235,9	4,5
Total MRC 2019	51 853	12 968	179,3	96,2	275,5	5,3										324,5	6,3
Total MRC 2018	51 436	13 196	159,1	118,0	277,1	5,4										315,6	6,1
Total MRC 2017	50 460	17 526	137,9	101,3	239,3	4,7										284,8	5,6
Total MRC 2016	50 137	17 699	145,9	102,2	248,2	4,9										120,2	2,4
Total MRC 2015	50 039	17 679	105,9	70,1	176,1	3,5										103,0	2,1

Source : * Décret des populations 2024
** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 (nombre de résidence de villégiature x 2,1). 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2021

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2024 *	Pop. vill. 2024 **	Encombrants, CRD, bois et autres														
			Encombrants (tonne)	CRD (tonne)	Bois (tonne)	Autres (pneu, CRD, bois, métal, gravier, encombrant, etc.) (tonne)	TOTAL (tonne)	Per capita (kg)									
								2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Austin	1 880	1 346	30,6	6,7	46,1	16,5	99,8	53,1	46,2	47,3	59,7	65,3	72,1	44,3	50,4	52,3	50,3
Ayer's Cliff	1 230	227	27,8			33,4	61,1	49,7	44,4	34,5	47,1	30,4	24,1	31,4	25,0	45,5	30,8
Bolton-Est	1 208	825	20,7	2,2	18,2	13,0	54,2	44,8	70,2	44,1	72,7	50,7	85,7	31,8	65,7	55,6	84,0
Eastman	2 499	1 016	44,8	6,6	9,8	16,4	77,6	31,1	26,8	24,2	30,4	22,3	28,2	12,2	19,5	18,0	9,2
Hatley (M)	804	300	12,8			10,9	23,7	29,5	30,0	33,9	41,4	44,1	47,5	100,1	71,0	94,3	43,6
Hatley (Canton)	2 298	141				13,4	13,4	5,8	5,4	4,2	4,8	8,1	5,0	11,4	11,8	17,0	19,6
Magog	28 790	2 022		201,6	1 395,6	499,4	2 096,6	72,8	53,8	53,6	57,4	66,1	57,1	72,9	78,9	70,1	69,9
North Hatley	691	187				4,3	4,3	6,2	23,9	4,2	2,9	1,4	16,4	16,5	11,1	26,0	31,6
Ogden	801	428	12,8	0,3	1,8		14,8	18,5	13,2	29,2	35,4	31,4	52,8	48,1	28,8	37,4	35,3
Orford	5 291	1 550	63,7		137,9	106,3	307,9	58,2	56,5	58,8	63,7	66,1	66,4	68,1	85,2	87,2	110,2
Potton	2 131	1 680	68,1	132,0	12,0	36,0	248,1	116,4	124,2	130,5	135,5	131,1	99,3	88,8	85,7	89,3	92,0
Saint-Benoît-du-Lac	42	0					*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité										
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 808	655	26,9	6,4	44,1	43,5	120,8	43,0	26,5	38,8	46,3	43,4	42,2	28,0	32,5	33,9	30,5
Saint-Étienne-de-Bolton	864	336	6,1	3,1	21,5	7,7	38,4	44,5	37,6	35,6	39,8	56,2	49,1	35,0	39,5	38,1	36,8
Stanstead (V)	2 909	13	36,6			7,7	44,3	15,2	11,2	20,2	27,3	17,4	26,1	42,2	28,9	35,9	43,4
Stanstead (Canton)	1 137	903	23,6	2,6	18,0	11,2	55,4	48,8	42,6	36,2	53,5	66,4	82,4	58,5	63,0	106,9	54,8
Stukely-Sud	1 214	137	8,8	0,0			8,8	7,2	0,0	0,0	1,4	9,5	7,4	1,6	0,0	0,0	0,0
Total MRC 2024	56 597	11 766	383,2	361,3	1 705,0	819,6	3 269,2	57,8	46,7	47,2	52,6	56,4	52,5	58,6	62,9	61,1	61,2
Total MRC 2023	55 200	11 983	329,4	400,0	1 206,7	642,0	2 578,1	46,7									
Total MRC 2022	54 439	12 226	352,0	459,9	1 104,3	655,8	2 572,0	47,2									
Total MRC 2021	53 019	12 524	539,4	359,9	1 165,4	722,1	2 786,8	52,6									
Total MRC 2020	52 121	12 854	386,5	1 891,1	156,7	505,7	2 940,1	56,4									
Total MRC 2019	51 853	12 968	415,1	1 383,8	447,3	476,8	2 723,0	52,5									
Total MRC 2018	51 436	13 196	356,9	1 431,4	192,9	1 032,1	3 013,4	58,6									
Total MRC 2017	50 460	17 526	524,9	1 205,1	353,6	1 092,8	3 176,3	62,9									
Total MRC 2016	50 137	17 699	529,5	1 256,9	254,5	1 021,6	3 062,4	61,1									
Total MRC 2015	50 039	17 679	396,5	1 409,3	884,1	373,6	3 063,4	61,2									

Source : * Décret des populations 2024
** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 (nombre de résidence de villégiature x 2,1). 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2021

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2024 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2024 *	Pop. vill. 2024 **	Matières gérées par les municipalités											Matières valorisées											Taux de diversion (%)										
			TOTAL (tonne)	Per capita (kg)										TOTAL (tonne)	Per capita (kg)										Total des matières valorisées / total des matières gérées										
				2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015		2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	
Austin	1 880	1 346	996,0	529,8	652,5	526,4	698,1	680,3	712,2	640,8	583,1	603,1	566,5	636,0	338,3	416,5	342,1	436,6	430,8	471,4	425,9	416,6	384,5	367,4	63,9	63,8	65,0	62,5	63,3	66,2	66,5	71,4	63,8	64,8	
Ayer's Cliff	1 230	227	542,6	441,1	504,7	541,5	563,4	559,4	547,1	507,2	585,6	564,9	562,5	315,8	256,8	308,7	327,3	345,6	329,7	351,6	309,7	334,2	322,3	335,0	58,2	61,2	60,4	61,3	58,9	64,3	61,1	57,1	57,1	59,6	
Bolton-Est	1 208	825	553,7	458,4	404,5	426,6	497,6	439,1	485,7	405,7	404,2	406,9	450,5	289,6	239,7	240,4	229,5	289,1	253,4	286,9	233,8	251,7	197,9	231,2	52,3	59,4	53,8	58,1	57,7	59,1	57,6	62,3	48,6	51,3	
Eastman	2 499	1 016	1 410,5	564,4	547,8	558,5	609,7	612,5	600,6	489,7	510,0	520,7	483,2	857,1	343,0	345,0	344,2	388,0	374,2	368,5	283,9	301,4	290,8	264,3	60,8	63,0	61,6	63,6	61,1	61,4	58,0	59,1	55,9	54,7	
Hatley (M)	804	300	325,3	404,6	459,2	507,8	546,9	572,7	556,6	694,0	623,7	612,3	575,2	199,5	248,2	305,1	304,3	322,1	347,5	338,0	501,6	429,4	420,9	385,6	61,3	66,4	59,9	58,9	60,7	60,7	72,3	68,8	68,7	67,0	
Hatley (Canton)	2 298	141	752,1	327,3	345,0	361,5	382,4	420,1	379,6	374,7	365,2	353,7	388,4	415,1	180,6	206,0	214,6	237,9	249,1	213,2	202,2	194,8	188,5	212,6	55,2	59,7	59,4	62,2	59,3	56,2	54,0	53,4	53,3	54,7	
Magog	28 790	2 022	17 353,4	602,8	569,8	575,9	591,3	622,8	612,6	609,2	622,2	561,7	534,4	11 640,2	404,3	363,0	367,1	371,8	390,9	366,3	356,6	371,9	329,0	300,4	67,1	63,7	63,7	62,9	62,8	59,8	58,5	59,8	58,6	56,2	
North Hatley	691	187	339,8	491,8	530,6	620,3	608,3	756,1	694,9	579,1	593,5	578,0	627,9	160,7	232,6	304,7	313,8	287,4	363,9	359,0	315,1	305,7	295,2	288,9	47,3	57,4	50,6	47,2	48,1	51,7	54,4	51,5	51,1	46,0	
Ogden	801	428	283,6	354,0	349,7	416,2	390,1	432,8	436,9	453,8	443,9	428,7	436,4	128,1	159,9	157,5	179,0	191,4	211,6	192,4	194,3	180,2	183,2	179,6	45,2	45,0	43,0	49,1	48,9	44,0	42,8	40,6	42,7	41,2	
Orford	5 291	1 550	2 851,6	538,9	558,1	615,3	600,5	725,1	679,5	659,2	707,4	744,5	832,6	1 911,3	361,2	362,9	416,0	376,7	463,7	432,6	403,4	410,1	388,1	421,9	67,0	65,0	67,6	62,7	64,0	63,7	61,2	58,0	52,1	50,7	
Potton	2 131	1 680	1 510,2	708,7	823,5	755,6	821,4	843,2	710,1	668,2	688,6	605,4	613,7	702,8	329,8	396,0	374,5	423,1	457,8	411,7	426,7	426,6	372,7	398,3	46,5	48,1	49,6	51,5	54,3	58,0	63,9	62,0	61,6	64,9	
Saint-Benoît-du-Lac	42	0	*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											NA	80,6	80,7	66,1	66,1	61,2	86,4	80,7	80,7	83,9	
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 808	655	1 181,2	420,7	389,6	430,7	467,0	490,4	454,9	400,7	416,1	405,7	396,3	730,7	260,2	241,9	263,5	285,2	300,9	279,6	237,2	259,3	247,3	246,1	61,9	62,1	61,2	61,1	61,4	61,5	59,2	62,3	60,9	62,1	
Saint-Étienne-de-Bolton	864	336	363,7	420,9	372,0	391,5	400,0	454,1	412,1	347,0	356,0	352,2	416,4	212,9	246,4	221,9	237,8	251,5	300,1	284,8	198,1	197,1	172,4	194,0	58,6	59,7	60,7	62,9	66,1	69,1	57,1	55,4	49,0	46,6	
Stanstead (V)	2 909	13	1 342,2	461,4	484,8	493,5	484,0	510,9	482,1	587,4	478,8	499,4	493,8	639,6	219,9	216,8	236,6	227,5	243,4	224,2	344,6	252,9	245,2	256,2	47,7	44,7	48,0	47,0	47,6	46,5	58,7	52,8	49,1	51,9	
Stanstead (Canton)	1 137	903	696,0	612,1	664,2	662,2	716,3	761,2	807,0	656,0	676,1	689,0	649,6	415,4	365,3	378,5	385,6	440,2	452,2	511,7	376,7	361,7	389,2	343,9	59,7	57,0	58,2	61,5	59,4	63,4	57,4	53,5	56,5	52,9	
Stukely-Sud	1 214	137	439,8	362,3	333,3	371,5	378,2	419,8	395,2	383,1	399,4	384,3	404,3	166,5	137,2	107,2	117,6	133,3	163,4	150,2	93,2	106,1	115,1	111,7	37,9	32,2	31,7	35,2	38,9	38,0	24,3	26,6	29,9	27,6	
Total MRC 2024	56 597	11 766	30 941,5	546,7	540,2	551,4	573,3	609,8	590,5	575,8	582,5	550,7	542,4	19 421,5	343,2	329,4	337,1	347,2	370,0	351,0	338,2	342,4	312,3	300,2	62,8	61,0	61,1	60,6	60,7	59,4	58,7	58,8	56,7	55,3	
Total MRC 2023	55 200	11 983	29 820,3	540,2										18 181,3	329,4										61,0										
Total MRC 2022	54 439	12 226	30 016,5	551,4										18 353,0	337,1										61,1										
Total MRC 2021	53 019	12 524	30 393,3	573,3										18 408,0	347,2										60,6										
Total MRC 2020	52 121	12 854	31 785,9	609,8										19 285,0	370,0										60,7										
Total MRC 2019	51 853	12 968	30 617,6	590,5										18 200,1	351,0										59,4										
Total MRC 2018	51 436	13 196	29 615,0	575,8										17 394,1	338,2										58,7										
Total MRC 2017	50 460	17 526	29 393,4	582,5										17 279,9	342,4										58,8										
Total MRC 2016	50 137	17 699	27 612,9	550,7										15 659,8	312,3										56,7										
Total MRC 2015	50 039	17 679	27 141,9	542,4										15 020,9	300,2										55,3										

Source : * Décret des populations 2024
** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2024 (nombre de résidence de villégiature x 2,1). 2,1 = nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2021